**Module 841 TD - Contrôle de Gestion et Gestion Prévisionnelle**

**Série 1 – Les budgets**

**SARL FRAISE**

**DOCUMENT 2**

|  |
| --- |
| **Informations commerciales et financières** |
| * Les créances clients au 31 décembre sont encaissables par tiers en janvier, février et mars N. * Les dettes auprès des fournisseurs de marchandises dues fin décembre seront payées par moitié en janvier et en février. * Parmi les dettes fiscales et sociales figurent : * la TVA à décaisser de décembre à payer en janvier  : 4 000 €, * les charges sociales sur salaires de décembre payables en janvier : 2 000 €. * Les ventes de marchandises HT prévues sont les suivantes :  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | * Janvier : | 50 000 €, | * Avril : | 80 000 €, | | * Février : | 60 000 €, | * Mai : | 90 000 €, | | * Mars : | 70 000 €, | * Juin : | 100 000 €. |  * Les règlements des clients sont réalisés ainsi : * 40 % au comptant, le mois de la vente, * 40 % à crédit à 30 jours, * le reste à 60 jours. * Les achats de marchandises HT auprès des fournisseurs sont réalisés au cours du mois de la vente. Ils représentent 40 % du chiffre d’affaires HT du mois. * Taux de TVA : 20 %. * Les fournisseurs de marchandises sont payés de la manière suivante : * 25 % au comptant, le mois de l’achat, * 45 % à crédit à 30 jours, * le solde à 60 jours. * Les rémunérations mensuelles s’élèvent à 10 000 €. * Les commissions mensuelles représentent 15% du chiffre d’affaires du mois. * Les rémunérations et commissions sont payées au personnel en fin de mois. * Les cotisations sociales évaluées à 40 % des rémunérations et commissions sont versées aux organismes sociaux le mois suivant. * Les frais d’assurances mensuels (non soumis à TVA) s’élèvent à 500 €. * Les frais publicitaires HT en janvier et avril s’élèvent à 400 € par mois. * Les honoraires HT en février et mai s’élèvent à 300 € par mois. * Les loyers HT mensuels s’élèvent à 1 000 €. * Les frais de téléphone HT en février et mai s’élèvent à 250 € par mois. * Les frais de transport HT mensuels s’élèvent à 120 €. * Les d’énergie et de carburant HT mensuels s’élèvent à 200 €. * L’acquisition d’un véhicule de livraison est prévue au début du mois de janvier : * coût d’acquisition HT : 20 000 €, * règlement est prévu au comptant, * amortissement au taux linéaire de 20 % à partir de la date de mise en service. * Les dotations aux amortissements semestrielles des autres immobilisations corporelles s’élèvent à 1 500 €. * Le stock prévu au 30 juin N pour les marchandises serait de 10 000 €. |